



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Dossier de presse

# Plan Régional Santé-Environnement

Auvergne-Rhône-Alpes

Bilan 2017-2021

Pour un environnement favorable à la santé



[www.auvergne-rhone-alpes.prse.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.prse.fr)

Santé  
Environnement  
3<sup>e</sup> plan régional  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



Les multiples liens qui unissent la santé et l'environnement sont de mieux en mieux connus, et nos concitoyens y sont également de plus en plus attentifs. Dans le contexte de la pandémie de Covid-19 et des impacts du changement climatique sur la santé, chacun a un rôle à jouer pour proposer des solutions et les déployer dans ses différents domaines d'intervention. La «santé environnementale» recouvre en effet des thématiques multiples, parmi lesquelles la qualité du cadre de vie et de travail, la pollution de l'air, de l'eau et des sols, l'alimentation, la gestion des déchets... L'exposition quotidienne à divers polluants est par exemple une des causes de cancers, d'asthme, d'allergies ou encore de problèmes cardio-vasculaires. Connaître l'environnement, agir sur ce dernier, et aider les citoyens à adapter leurs pratiques, est donc un enjeu majeur de prévention et de santé publique.

Dans cet objectif, l'État a mis en œuvre successivement plusieurs plans nationaux santé-environnement (PNSE), déclinés au plus près des territoires par des plans régionaux (PRSE). Alors que le troisième PRSE de la région Auvergne-Rhône-Alpes, co-piloté par l'Agence régionale de santé (ARS), la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et la préfecture de région touche à sa fin, cette publication a pour objectif de tirer les enseignements de sa réalisation dans la perspective du PRSE 4. Ce prochain plan sera élaboré en 2022 en déclinaison du quatrième plan national, pour la période 2023-2026.

Avant de vous donner l'opportunité de découvrir le bilan synthétique du PRSE 3 dans les pages suivantes, trois points nous semblent essentiels à retenir :

- Il est indispensable d'inscrire la santé environnementale de manière transversale dans toutes les politiques publiques, car les causes se combinent, s'influencent et se croisent. Aux côtés d'approches thématiques (eau, air, pesticides...), il faut, par exemple, introduire les enjeux de santé environnementale dans les politiques locales d'urbanisme et d'aménagement, dans les formations professionnelles, dans l'éducation à la santé ou à l'environnement.

## FORTS DU BILAN DE CE PRSE3, CONTINUONS D'AGIR ENSEMBLE POUR LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT DES HABITANTS DE NOTRE RÉGION!



- Les avancées obtenues ont été rendues possibles grâce à l'engagement de partenaires dotés de compétences reconnues, déjà impliqués en matière de santé environnementale, et disposants de réseaux dans les territoires, notamment : l'Observatoire régional de la santé (ORS), le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), le Groupe régional d'animation et d'initiation à la nature et à l'environnement (GRAINE), l'Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (IREPS), le réseau Urba 4 des agences d'urbanisme, la Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (FREDON), l'Union régionale des Centres permanents d'initiation à l'environnement (UR-CPIE). Cela s'est traduit par des études, des dispositifs d'observation, l'animation de centres de ressources, la conduite d'actions locales...
- L'implication des acteurs des territoires, et en premier lieu des collectivités, est déterminante. Le PRSE a vocation à leur donner les outils nécessaires, tout autant qu'à leur proposer un accompagnement, pour développer et renforcer leur action.

**Pascal Mailhos**  
Préfet de la région  
Auvergne-Rhône-Alpes

**Jean-Yves-Grall**  
Directeur Général de l'ARS  
Auvergne-Rhône-Alpes



**P 04 QU'EST-CE QUE LE PLAN RÉGIONAL SANTÉ-ENVIRONNEMENT 3 ?**

**P 06 LES AXES STRATÉGIQUES**

**P 08 AXE 1.**  
Développer les compétences en matière de santé environnementale

**P 10 AXE 2.**  
Contribuer à réduire les surexpositions reconnues

**P 12 AXE 3.**  
Améliorer la prise en compte des enjeux de santé dans les politiques territoriales à vocation économique, sociale ou environnementale

**P 13 AXE TRANSVERSAL.**  
La territorialisation

**P 14 VERS UN NOUVEAU PLAN RÉGIONAL SANTÉ-ENVIRONNEMENT AUVERGNE-RHÔNE-ALPES 4**

SOMMAIRE

## QU'EST-CE QUE LE PLAN RÉGIONAL SANTÉ- ENVIRONNEMENT 3 ?



**L**e troisième plan régional santé-environnement (PRSE3) Auvergne-Rhône-Alpes est un cadre favorisant l'orientation, la priorisation et la conduite des actions de prévention et de promotion de la santé par l'environnement.

Approuvé en 2018, après plusieurs mois de travaux portés conjointement par la Préfecture de région, la DREAL et l'Agence régionale de santé, il a pour ambition de favoriser un environnement plus sain pour les habitants de la région, dans la continuité des deux précédents plans régionaux d'Auvergne et de Rhône Alpes.

Construit autour de 19 actions réparties en 4 axes, il vise en premier lieu à caractériser les inégalités territoriales de santé d'origine environnementale pour mieux les réduire. Pour cela, des outils sont élaborés et mis à disposition des acteurs pour informer, former, accompagner les actions locales et promouvoir les bonnes pratiques.

Ce plan aspire ainsi à générer une prise de conscience et à servir de levier à la mobilisation des territoires pour développer des projets respectueux de la santé, du bien-être et de l'environnement. Il s'adresse à tous les acteurs de la santé environnementale de la région (collectivités, associations, professionnels de santé, universités, enseignants, services de l'Etat...).



**CE BILAN EST COMPLÉTÉ PAR  
DES FICHES OUTILS QUI SERONT  
PROGRESSIVEMENT ÉDITÉES ET MISES  
À DISPOSITION DE TOUS.**

**Découvrez les fiches outils disponibles**



### CONTACTS PRESSE

**Agence régionale de santé  
Auvergne-Rhône-Alpes :**  
04 27 86 55 55  
[ars-ara-presse@ars.sante.fr](mailto:ars-ara-presse@ars.sante.fr)

**Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes :**  
04 72 61 66 90  
[pref-communication@rhone.gouv.fr](mailto:pref-communication@rhone.gouv.fr)



# Les AXES stratégiques



Le PRSE3 est structuré autour de 4 axes : le premier vise à « comprendre » par l'observation locale, la formation et l'éducation ; le deuxième donne des solutions pour « réagir » à des expositions qui impactent la santé ; le troisième propose de « prévenir » en intégrant la santé environnementale dans les politiques locales ; le quatrième est transversal et porte sur la « territorialisation » avec l'enjeu de faciliter la transmission aux acteurs locaux des outils des 3 premiers axes.



## AXE 1 DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES EN MATIÈRE DE SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

Orienté vers la consolidation des connaissances et l'éducation, l'axe 1 comporte trois groupes d'actions complémentaires visant respectivement :

- La consolidation des connaissances des intervenants locaux, via le diagnostic, l'observation et l'aide à la décision ;
- La formation des principaux décideurs et des intervenants en santé environnementale (professionnels de la santé, du bâtiment, du milieu agricole, ainsi que des agents et élus des collectivités) ;
- Le renforcement de l'offre d'éducation et de promotion de la santé environnementale pour tous.



## AXE 2 CONTRIBUER À RÉDUIRE LES SUREXPOSITIONS RECONNUES

Cet axe cible de grandes questions de société comme la qualité de l'air, la qualité de l'eau potable, l'exposition aux pesticides, ainsi que les pollens et allergènes. Resserré autour de cinq actions phares, cet axe a pour objectifs principaux :

- De réagir face aux risques environnementaux avérés ;
- De promouvoir les bonnes pratiques ;
- De favoriser l'appropriation par les acteurs locaux afin d'obtenir des résultats concrets.



## AXE 3 AMÉLIORER LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX DE SANTÉ DANS LES POLITIQUES TERRITORIALES À VOCATION ÉCONOMIQUE, SOCIALE OU ENVIRONNEMENTALE

Intégrer la santé environnementale dans toutes les politiques territoriales doit permettre à leurs pilotes d'assurer que la santé et le bien-être des habitants seront, à l'avenir, au cœur de leurs interventions. L'axe 3 du PRSE vise ainsi à contribuer à cette évolution des pratiques et postures professionnelles :

- En soutenant la montée en compétences des collectivités sur l'adaptation au changement climatique, et en leur fournissant une boîte à outils opérationnelle en la matière ;
- En expérimentant, sur 8 territoires volontaires, l'intégration de la santé environnementale dans la définition de documents de planification et programmes d'aménagement (Plan local d'urbanisme intercommunal, Schéma de cohérence territoriale...);
- En impulsant et valorisant les actions territoriales existantes.



## AXE TRANSVERSAL LA TERRITORIALISATION

Les territoires ont un rôle essentiel à jouer et la santé environnementale doit devenir la préoccupation de tous : chaque décideur, chaque acteur, chaque habitant, dans chaque territoire, doit s'en approprier les enjeux et agir en conséquence. La mobilisation des collectivités territoriales, dans toute leur diversité géographique et à tous les échelons, est essentielle pour modifier les cadres de vie et les habitudes, en faveur de l'environnement et de la santé des habitants.

L'objectif de « territorialisation » est que les collectivités et les acteurs des territoires bénéficient des outils créés dans le cadre du PRSE 3 et des dynamiques qu'elles auront insufflées. À cette fin, l'unique action de l'axe 4 est de définir un modèle de cette territorialisation, à décliner dans les départements en deux étapes :

- Mobiliser tout d'abord les préfets, les directions départementales interministérielles, les délégations départementales de l'ARS, les rectorats, qui ont tous un rôle à jouer comme relais du PRSE 3 (ces acteurs devant au préalable s'approprier eux-mêmes les concepts et les outils) ;
- Puis les inciter à mobiliser à leur tour les acteurs des territoires pour introduire la santé environnementale dans les politiques locales.

# LES ACTIONS ENGAGÉES

L'axe 1 se compose de 10 actions, principalement pilotées par l'ARS et mobilisant l'Observatoire régional de la santé (ORS), le CEREMA, le GRAINE, l'Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (IREPS), le Centre Léon Bérard et l'École des hautes études en santé publique (EHESP).



## Action 1

### CONSOLIDER L'OBSERVATION EN SANTÉ-ENVIRONNEMENT ET FACILITER SON UTILISATION PAR LES DÉCIDEURS

Donner accès au plus grand nombre aux données d'observation locales en santé environnementale, via :

- L'actualisation et la publication de l'état des lieux régional en santé-environnement,
- La construction d'un outil permettant la production de portraits de territoires à différentes échelles.

## Action 2

### CARACTÉRISER LES ZONES D'INÉGALITÉS ENVIRONNEMENTALES, SOCIO-ÉCONOMIQUES ET SANITAIRES

Réaliser une étude comparative des méthodes existantes permettant d'évaluer les inégalités territoriales, environnementales, sociales et de santé (ITESS) et de tirer des enseignements des études de risques sanitaires réalisées ces dernières années sur les secteurs d'industrie chimique de la région.

## Action 3

### DÉFINIR LA STRATÉGIE RÉGIONALE EN ÉDUCATION À LA SANTÉ-ENVIRONNEMENT

Construire une stratégie régionale de l'éducation à la santé environnementale (ESE) en préalable au développement des actions du Pôle régional (GRAINE / IREPS). Cette stratégie doit déterminer les priorités et objectifs partagés ainsi que les axes d'accompagnement des initiatives locales.

## Action 4

### METTRE EN PLACE UN SITE INTERNET RESSOURCE POUR L'ÉDUCATION À LA SANTÉ-ENVIRONNEMENT

Permettre aux professionnels de l'éducation et promotion de la santé, et de l'éducation à l'environnement et au développement durable, de trouver, proposer et partager des ressources (acteurs, structures, supports et outils pédagogiques, dossiers thématiques...).

## Action 5

### FAVORISER ET ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE D'ACTIONS LOCALES D'ÉDUCATION À LA SANTÉ-ENVIRONNEMENT

Fournir un accompagnement méthodologique aux porteurs d'actions pour faciliter le montage au niveau local, et assurer la promotion des actions les plus pertinentes.

## Action 6

### FORMER DES ACTEURS COMPÉTENTS EN ÉDUCATION À LA SANTÉ-ENVIRONNEMENT

Mettre en place des sessions de formation/sensibilisation à l'éducation en santé environnementale s'appuyant sur des apports pédagogiques et didactiques liés à l'accompagnement au changement afin de favoriser la montée en compétences des acteurs locaux.

## Action 7

### FORMER LES ÉLUS TERRITORIAUX À LA SANTÉ-ENVIRONNEMENT EN RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Poursuivre le déploiement, en lien avec l'EHESP et le Centre Léon Bérard, d'une formation en ligne à la problématique de la santé environnementale initiée dès 2014 pour fournir des éléments synthétiques de connaissance et d'aide à la décision aux élus et agents des collectivités.

## Action 8

### CONFORTER L'OFFRE DE FORMATION À LA SANTÉ-ENVIRONNEMENT DES BRANCHES PROFESSIONNELLES

Réaliser un état des lieux de l'offre de formation initiale et continue existante portant sur les pratiques professionnelles favorables à la santé environnementale, afin de proposer un contenu de formation adapté aux professionnels du BTP, de la santé et de l'agriculture.

## Action 9

### ORGANISER DES CAMPAGNES D'INFORMATION DU GRAND PUBLIC

Sensibiliser les habitants de la région aux enjeux de la santé environnementale et aux moyens d'agir pour leur santé et leur environnement, de manière positive et non culpabilisante, et favorable à leur adhésion.

## Action 10

### DIFFUSER LES ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE DISPONIBLES SUR LES « QUESTIONS SOCIALEMENT VIVES EN SANTÉ-ENVIRONNEMENT »

Permettre aux habitants et acteurs de la région d'accéder à une information synthétique sur certaines questions de santé environnementale qui font débat dans la société.

# ZOOM SUR... 3 ACTIONS CLÉS

## Action 1

### UN OUTIL DE RÉFÉRENCE POUR L'OBSERVATION EN SANTÉ ENVIRONNEMENTALE VOIT LE JOUR !

Cette action pilotée par l'ARS en partenariat avec l'ORS et le CEREMA a notamment permis la création de l'outil en ligne et en libre accès OSE.

#### FOCUS SUR LA PLATEFORME OSE

- Accéder à 26 indicateurs territorialisés autour de 5 grands thèmes, à différentes échelles.
- Comparer les différentes zones géographiques.
- Dresser des portraits de territoire selon différents indicateurs afin d'éclairer les décisions en matière de santé et d'environnement.



Depuis janvier

# 2021

## Action 4

### UN SITE INTERNET D'INFORMATIONS SUR L'ÉDUCATION ET LA PROMOTION DE LA SANTÉ-ENVIRONNEMENT MIS EN LIGNE !

Né d'une mutualisation entre les GRAINES et les IREPS des régions Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie, il offre des ressources et des outils aux professionnels de l'éducation à la santé-environnement et favorise les dynamiques partenariales sur ces questions..

#### FOCUS SUR LE SITE INTERNET AGIR-ESE

- Repérer les acteurs et les actions par le biais de la cartographie.
- Comprendre et s'appropriier les méthodes sur les techniques d'animation, les séquences éducatives ou encore les postures et repères.
- Prendre connaissance des 10 thématiques et des ressources mises à disposition au sein de la médiathèque.
- Connaître les actualités et les événements passés et futurs.



Depuis juin

# 2019

## Action 9

### UNE CAMPAGNE D'INFORMATION RÉGIONALE POUR PRENDRE SOIN DE SA SANTÉ ET DE SON ENVIRONNEMENT !

À l'initiative de l'IREPS ARA, du GRAINE ARA et de l'ARS ARA en collaboration avec la Mutualité française ARA, la Métropole de Lyon et le département Cancer Environnement du Centre Léon Bérard, cette campagne a vocation à être relayée par les acteurs des territoires sur un temps long.

#### FOCUS SUR LA CAMPAGNE « C'EST POSSIBLE ! »

Déployée sur les réseaux sociaux de tous les partenaires, cette campagne a pour objectif de :

- Participer à la prise de conscience, par les citoyens, des liens étroits qui existent entre santé humaine, animale, végétale et l'ensemble des écosystèmes.
- Partager des idées pour agir au quotidien à la fois sur la santé et l'environnement, en lien avec 5 thématiques.



Lancée fin

# 2021



# LES ACTIONS ENGAGÉES

L'axe 2 comporte 5 actions pilotées par l'ARS ou la DREAL et mobilisant la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), le CEREMA, la Fédération régionale de lutte et de défense contre les organismes nuisibles (FREDON), l'Union régionale des centres permanents d'initiative pour l'environnement (UR-CPIE), et ATMO, le Réseau national de surveillance aérobiologique (RNSA) et Ville et aménagement durable (VAD).

## Action 11

### SOUTENIR L'ACTION LOCALE EN FAVEUR DE LA QUALITÉ DE L'AIR EXTÉRIEUR

Aider les collectivités à monter en compétence sur les liens entre la santé et la qualité de l'air extérieur et favoriser le développement d'approches locales orientées vers une démarche intégrée de reconquête de la qualité de l'air, en complément des actions de type « Plan de Protection de l'Atmosphère » ou « Zone à Faibles Emissions ».

## Action 12

### CONTRIBUER À RÉDUIRE LES MÉSUSAGES DES PESTICIDES

Doter les enseignants et formateurs au Certiphyto (certificat d'aptitude pour les utilisateurs professionnels ou distributeurs de produits phytopharmaceutiques) en outils de sensibilisation aux risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires et fournir des kits de sensibilisation et de présentation des Equipements de protection individuels (EPI) auprès de coopératives agricoles.

## Action 13

### RÉDUIRE L'EXPOSITION DE LA POPULATION AUX POLLENS ALLERGISANTS

Animer la politique régionale de lutte contre l'ambroisie en matière d'information (veille et édition des bulletins d'alerte polliniques), d'animation partenariale ainsi que d'outillage et de formation des acteurs.

## Action 14

### ACCOMPAGNER LES HABITANTS VERS UNE MEILLEURE GESTION DE L'AIR INTÉRIEUR

Sensibiliser les acteurs gestionnaires d'établissements recevant du public aux enjeux liés à la qualité de l'air intérieur et à ses liens avec la santé des individus - en particulier sur l'utilisation des produits ménagers, mais également sur les risques liés à l'exposition au radon dans les secteurs géographiques soumis à un aléa important.

## Action 15

### PROMOUVOIR ET ACCOMPAGNER LA MISE EN PLACE DE PLANS DE GESTION DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Organiser, au niveau régional, la démarche de promotion et d'accompagnement des Plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) puis la mettre en œuvre sur des territoires volontaires, avec l'appui des structures déjà parties prenantes dans l'approvisionnement en eau potable de la population d'Auvergne-Rhône-Alpes.

# ZOOM SUR... 3 ACTIONS CLÉS

## Action 11

### UN ACCOMPAGNEMENT MÉTHODOLOGIQUE POUR MIEUX INTÉGRER LE LIEN ENTRE SANTÉ ET QUALITÉ DE L'AIR EXTÉRIEUR, PROPOSÉ AUX EPCI

Rédigé suite à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la DREAL, l'outil est destiné aux intercommunalités de la région Auvergne-Rhône-Alpes travaillant sur leur PCAET. Il intervient en complément des actions de type « Plan de Protection de l'Atmosphère » ou « Zone à Faibles Emissions ».

#### FOCUS SUR LE DOCUMENT DE VALORISATION DES RESSOURCES DE L'AMI « Qualité de l'air et PCAET »

- Présenter les ressources à disposition des collectivités locales pour mieux comprendre le lien entre santé et qualité de l'air et agir en conséquence.
- Accompagner les collectivités dans une réflexion, pour aller plus loin dans la prise en compte de la qualité de l'air extérieur dans les PCAET et dans l'établissement d'un lien entre la qualité de l'air et la santé.



Plus de **10** ressources pour s'informer



**LES RESSOURCES DISPONIBLES**  
Lien vers le document de valorisation des ressources de l'AMI

## Action 13

### LA LUTTE CONTRE LA PROLIFÉRATION DE L'AMBROISIE CONTINUE !

L'ARS, avec l'appui de la FREDON, de l'UR-CPIE Auvergne-Rhône-Alpes, du RNSA et d'ATMO, poursuit l'animation de la politique régionale de lutte contre l'ambroisie en Auvergne Rhône-Alpes, la région la plus touchée en France.

#### FOCUS SUR LES ACTIONS DE SENSIBILISATION

- Organiser des groupes de travail avec les représentants du monde agricole, des travaux publics, de gestionnaires de grands linéaires, de cours d'eau, afin de les sensibiliser aux enjeux de lutte contre l'ambroisie.
- Former et accompagner des référents ambroisie dans les communes pour augmenter les signalements et la coordination des actions d'élimination de l'ambroisie.



**LES RESSOURCES DISPONIBLES**  
Lien vers l'infographie ambroisie  
Lien vers la plateforme de signalement  
Lien vers le site de l'URCPIE

**1384** nouveaux référents ambroisie dans les communes et les EPCI



**LES RESSOURCES DISPONIBLES**  
Lien vers la plaquette

## Action 14

### DES ACTIONS DE SENSIBILISATION AUX ENJEUX DE QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR DÉPLOYÉES !

Développées et animées dans le cadre d'un partenariat entre la Préfecture et Ville & Aménagement durable, elles abordent la question de la qualité de l'air dans les établissements recevant du public et chez les particuliers.

#### FOCUS SUR LA PLAQUETTE « RÉNOVER, C'EST AUSSI MIEUX RESPIRER »

- Présenter les 4 bonnes pratiques à intégrer lors de la rénovation d'un logement.
- Découvrir les aides proposées par l'ADEME dans le cadre du dispositif de conseil à la rénovation énergétique FAIRE.



Près de **200** participants aux journées techniques pour les professionnels

# LES ACTIONS ENGAGÉES

L'axe 3 comporte 3 actions pilotées par la DREAL et mobilisant le CEREMA, les Agences d'urbanismes, l'ORS et le Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions et des risques dans la région grenobloise (SPPPY).

## Action 16

### METTRE EN PLACE DES MESURES VISANT À LIMITER LA VULNÉRABILITÉ DES SYSTÈMES NATURELS ET HUMAINS AUX ALÉAS CLIMATIQUES

Développer les connaissances sur l'impact en santé publique du changement climatique, d'élaborer une stratégie de mobilisation sociale, d'animer les réseaux professionnels déjà constitués, et surtout de développer des actions et les expérimentations dans les territoires, en particulier sur les thèmes de la lutte contre les espèces invasives, de la lutte contre les îlots de chaleur urbains (ICU) ou encore des économies d'eau.

## Action 17

### INTÉGRER LES ENJEUX DE SANTÉ-ENVIRONNEMENT DANS L'AIDE À LA DÉCISION SUR LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION ET LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT

Sensibiliser, accompagner et outiller les collectivités locales dans la prise en compte des enjeux de santé-environnement dans les documents de planification – ScoT, PLU(i), PDU... - et les projets d'aménagement urbain.

## Action 18

### FAVORISER L'IMPLICATION DE LA POPULATION DANS LES DÉCISIONS RELATIVES À LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

Mettre en place un accompagnement méthodologique des acteurs publics et leur fournir des outils de partage d'expérience pour les aider à réfléchir sur les instances à créer ou mobiliser localement, sur des méthodes de mobilisation de la population adaptées à leur contexte territorial et sur les bonnes pratiques à expérimenter.



# ZOOM SUR... 1 ACTION CLÉ

## Action 17

### VERS UN URBANISME FAVORABLE À LA SANTÉ

En partenariat avec la DREAL, l'ARS et les quatre Agences d'urbanisme de la région, 8 expérimentations ont été conduites sur l'intégration de la santé dans les documents d'urbanisme et les opérations d'aménagement.

#### FOCUS SUR LE RAPPORT DE CAPITALISATION DES EXPÉRIMENTATIONS

Les enseignements tirés de ces expériences pourront permettre :

- D'identifier et de hiérarchiser les déterminants de santé à prendre en compte.
- De caractériser la manière dont les enjeux santé-environnement sont ou seront pris en compte dans les documents de planification et les projets d'aménagement.
- De sensibiliser et d'accompagner les collectivités dans la réalisation des diagnostics et l'élaboration d'orientations et d'actions permettant de prendre en compte les enjeux de santé.

agences d'urbanisme partenaires

**LES RESSOURCES DISPONIBLES**  
Lien vers l'article sur la santé et l'urbanisme



La démarche écoquartier de Châteaufort (Saint-Etienne)

# ZOOM SUR... 1 ACTION CLÉ

## Action 19

### COMMENT DÉMULTIPLIER L'ACTION EN SANTÉ ENVIRONNEMENTALE DANS LES TERRITOIRES EN S'ADRESSANT AUX COLLECTIVITÉS ?

#### L'EXEMPLE DE L'EXPÉRIMENTATION MENÉE DANS LA DRÔME

Les outils construits par les actions du PRSE 3, et les dynamiques qu'elles ont engendrées, sont mis au service de la démarche de territorialisation dans une logique opérationnelle (« pourquoi et comment utiliser les outils »). Des éléments de diagnostic en santé environnementale ont été partagés avec les acteurs du département. Une **réunion partenariale** a été organisée à destination des agents de l'État dans le département et des partenaires-clés (Education nationale, Services communaux d'hygiène et de santé...), pour :

- Partager les enjeux locaux et les priorités d'actions, assurer l'acculturation des participants, partager les connaissances sur les enjeux drômois en la matière,
- Les inciter à devenir eux-mêmes des relais de ces enjeux, en co-construisant un plan d'action.

#### LE PLAN D'ACTION AINSI ÉLABORÉ CONDUIT ENSUITE CES ACTEURS

- À diffuser les messages en santé environnementale et les outils du PRSE3 dans le cadre des réunions territoriales mobilisant les élus, des réunions des Contrats Locaux de Santé (CLS), des Contrats de relance et de transition écologique (CRTE), les comités locaux de cohésion territoriale (CLCT), les projets de ScoT et de Plan climat air-énergie territorial (PCAET), les dynamiques des « Petites Villes de Demain » et « Action Cœur de Ville », etc. ;
- À inciter les élus et les agents des collectivités à se former à la santé environnementale dans ces contextes variés ;
- À construire ainsi progressivement un réseau d'élus référents, impliquant également leurs associations : association départementale des maires, association départementale des maires ruraux, etc.



**LES RESSOURCES DISPONIBLES**  
L'exemple de la Drôme

La territorialisation désigne la démarche de pilotage, de communication et d'animation par laquelle le PRSE 3 passe d'un exercice mené au niveau régional à des actions qui intéressent, motivent, et font participer les acteurs locaux, avec comme cible finale les collectivités territoriales.

## UNE DYNAMIQUE TRANSVERSALE

Les enjeux de santé-environnement, objets d'une demande sociétale forte renforcée par le contexte du changement climatique et de la crise Covid-19, sont en relation directe avec les politiques de relance, d'adaptation au changement climatique, de cohésion des territoires, les contrats locaux de santé, etc., et leurs outils tels que le Plan de relance (décliné par les CRTE), la Loi Climat et résilience, les dynamiques des « Petites Villes de Demain » et « Action Cœur de Ville ».



## VERS UN NOUVEAU PLAN RÉGIONAL SANTÉ-ENVIRONNEMENT AUVERGNE-RHÔNE-ALPES 4

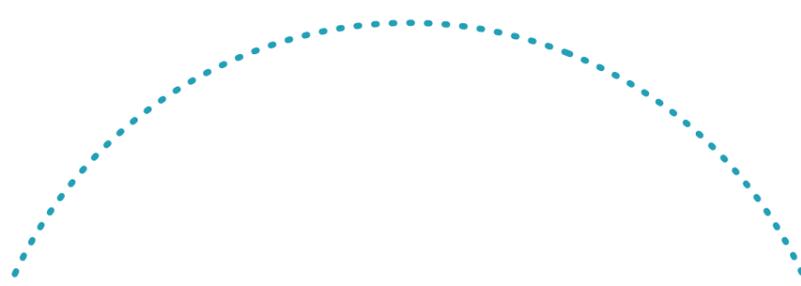
Le bilan et ses principaux enseignements nous éclaire et met en exergue de nouveaux enjeux clés que le PRSE4 devra pleinement intégrer. La compréhension de la complexité des liens entre santé et environnement reste une clé pour agir. Cette approche devra donc être consolidée dans toutes ses dimensions de formation, d'éducation et de connaissance des territoires, et développée dans le futur PRSE 4 Auvergne-Rhône-Alpes tout en ménageant des ouvertures vers de nouveaux sujets d'actualité.



L'appropriation par les acteurs locaux, au premier rang desquels les collectivités territoriales, et l'obtention de résultats concrets pour un environnement plus favorable à la santé, continueront de faire appel à la construction d'outils pratiques, complémentaires à ceux du PRSE 3, et à leur mise à disposition permettant le passage à l'action.

L'un des enjeux méthodologiques majeurs du PRSE4 sera donc également la poursuite de la territorialisation des actions, c'est-à-dire le fait de porter les enjeux de santé environnementale au plus près des territoires et avec leurs acteurs. Continuer à accompagner les élus et l'ensemble des services de l'État locaux sur les enjeux de santé environnementale de leurs territoires, et à les aider à les intégrer dans leurs actions et politiques locales, constitue un enjeu en soi, et restera ainsi et encore une priorité.

Enfin, le concept « Une seule santé » (one health) a émergé dans les contextes de la crise du Covid-19 et du changement climatique. Il est désormais inscrit dans certaines actions du PNSE4 et sera nécessairement décliné dans la région et ses territoires. À cette fin, de nouveaux acteurs et partenaires opérationnels devront s'impliquer dans le futur Plan Régional Santé-Environnement Auvergne-Rhône-Alpes 4 et de nouvelles actions devront rapprocher de manière encore plus systémique les enjeux de santé, d'environnement et de biodiversité. La mobilisation de tous, au-delà des obligations du code de la santé publique (article L 1311-7 du CSP), est plus que jamais rendue nécessaire par l'étendue et l'urgence des défis à venir.



# Santé Environnement

3<sup>e</sup> plan régional  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

[www.auvergne-rhone-alpes.prse.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.prse.fr)

ÉDITÉ EN MARS 2022

Conception et rédaction : Réséance Publique

